



ESEF en bref

Les dernières actualités
sur le reporting électronique

N°15 – Novembre 2023

F01000101

S01010011

F01000101

F01000110

Mise à jour du manuel de reporting

La mise à jour du [manuel de reporting](#) de septembre 2023 inclut principalement des dispositions plus précises relatives à la restitution du contenu des macro-balises. L'ESMA précise en effet, dans la recommandation 2.2.6, que les contenus doivent être lisibles et clairs et en particulier que les contenus des tableaux doivent être transcrits de manière intelligible (« meaningfully »).

D'autres précisions de moindre portée sont apportées sur :

- les concepts nouvellement inclus dans une taxonomie IFRS postérieure à la taxonomie ESEF utilisée (recommandation 1.2.2) avec l'exemple de PropertyPlantAndEquipmentIncludingRightofuseAssets inclus dans la taxonomie IFRS 2023 qui s'applique pour une ligne regroupant les immobilisations corporelles et les droits d'utilisation ;
- sur les conditions de créations d'extensions (recommandation 1.4.1) ;
- sur le macro-balisage (recommandation 1.9.1) ;
- sur le balisage des valeurs nulles dans les états financiers primaires (recommandation 2.2.5) ;
- et sur divers points techniques.

Recommandations de l'AMF relatives à l'ESEF

Dans ses [recommandations 2023-09](#) en vue de l'arrêté des comptes 2023, l'AMF rappelle que la taxonomie ESEF 2022 doit être utilisée pour baliser les états financiers au 31 décembre 2023.

Elle rappelle également que les émetteurs doivent déposer uniquement la version officielle (version ESEF) de leur rapport financier annuel auprès de l'AMF et que la publication de cette version officielle sur le site de l'émetteur est obligatoire dès son dépôt auprès de l'AMF.

L'AMF a par ailleurs identifié certains autres points d'attention particuliers :

- il n'est pas recommandé de présenter une « carte d'identité » du groupe qui recense tous les éléments obligatoires de la taxonomie (y compris ceux qui ne sont pas applicables ou non pertinents) ;
- il convient de ne créer des extensions que pour des concepts plus spécifiques que ceux existant dans la taxonomie ;
- il est nécessaire de décrire l'ensemble des relations de calcul dans les états primaires ;
- il convient d'être vigilant sur les échelles utilisées, notamment pour le résultat par action.

Mise à jour par XBRL France de la hiérarchie des macro-balises

Les obligations de macro-balisage des annexes imposent le surbalisage ou multi-tagging, c'est-à-dire une superposition de macro-balises sur les sections des annexes dès lors que plusieurs macro-balises sont pertinentes par rapport au contenu de la section.

XBRL France a publié sur son [site](#) une proposition de hiérarchie standard mise à jour de la taxonomie ESEF 2022 et applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023, qui facilite la réalisation de ce surbalisage, en indiquant comment les macro-balises s'imbriquent les unes dans les autres. Ce document comprend également des commentaires du groupe de travail sur sa compréhension du contenu attendu d'un certain nombre de macro-balises.

Les activités du Taxonomy Consultative Group de l'IASB

Lors de la réunion [d'octobre 2023](#), l'ITCG a notamment abordé les sujets suivants :

- les premières analyses suite aux commentaires reçus sur le projet d'IFRS Sustainability Taxonomy

- une présentation par l'EFRAG des développements relatifs à la taxonomie XBRL ESRS à venir
- la poursuite des discussions sur le balisage de la future norme IFRS 18 (projet Primary Financial Statements)

Une proposition de mise à jour de l'IFRS Accounting Taxonomy ([Proposed Taxonomy Update](#)) a par ailleurs été publiée le 6 novembre et est ouverte à commentaires jusqu'au 5 janvier 2024. Elle contient notamment des propositions de nouvelles balises relatives aux instruments financiers dans le bilan et le tableau des flux de trésorerie, qui devraient concerner principalement les établissements bancaires.

Vers le projet de taxonomie XBRL des ESRS (rapport de durabilité)

L'EFRAG a annoncé que le projet de taxonomie XBRL ESRS serait publié pour commentaires début 2024.

Par ailleurs, dans le cadre des réunions du Sustainability Reporting Board depuis le 25 octobre 2023, le Secrétariat de l'EFRAG a rendu publique une [liste provisoire des points de données des ESRS](#) sous format Excel. Cette liste est considérée comme une étape intermédiaire dans le développement de la taxonomie XBRL ESRS. Elle est notamment fournie pour aider les préparateurs à structurer leur rapport de durabilité d'une façon qui se prête facilement au balisage XBRL. Une [guidance](#) accompagne ce fichier excel et détaille les différences avec le projet de taxonomie XBRL à venir.

Vous n'avez pas pu participer à notre webinar du 19 octobre dernier, dédié à l'utilisation des données et à la préparation du format ESEF pour la prochaine clôture ?

[VISIONNER LE
REPLAY](#)

N'hésitez pas à contacter notre équipe ESEF pour toutes vos questions.

Vos contacts

| Astrid Montagnier

| Jean Blascos

Associée
Global Assurance, Normes
comptables et Reporting



Associé
Direction technique



Camille Martin

Director
Global Assurance, Normes
comptables et Reporting



Solène Dupay

**Chargée de Marketing et
Communication**
Audit



kpmg.fr



Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG*, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Pour plus d'informations, consultez notre [Déclaration de confidentialité générale](#).

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).

Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#).

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2023 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.